

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 20 mai à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Foyer Georges Brassens à BEAUCOURT, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Hubert REINICHE **membre suppléant**.

**Étaient excusés :** Mesdames et messieurs Chantal BEQUILLARD, Anissa BRIKH, Daniel BOUR, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA GERARD, Nicolas PETERLINI, Cédric PERRIN, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Virginie REY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU, et Bernard VIATTE.

**Avaient donné pouvoir :** Daniel BOUR à Lounès ABDOUN SONTOT, Emmanuelle PALMA GERARD à Fatima KHELIFI, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE, Virginie REY à Thomas BIETRY, Jean-Louis HOTTLET à Hubert REINICHE, Cédric PERRIN à Gilles COURGEY, Anaïs MONNIER à Gilles COURGEY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 11 mai 2021	Le 20 mai 2021	En exercice	50
		Présents	26
		Votants	32

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Martine BENJAMAA est désignée.

### **2021-04-24 Aide ponctuelle au titre du Fonds régional des Territoires-Volet entreprise SASU Robin's Family**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu la délibération du Conseil Régional en date des 25 et 26 juin 2020,*

*Vu la délibération 2020-04-27 du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2020,*

*Vu la délibération 2020-06-07 du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2020,*

*Vu la délibération du Conseil Régional en date du 20 novembre 2020,*

*Vu la délibération 2020-08-20 du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2020.*

Pour soutenir l'économie de proximité, le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté et la Communauté de communes du Sud Territoire se sont associés pour créer le Fonds Régional des

Territoires. Dans le cadre d'une délégation d'octroi des aides par la Région, les dossiers de demande de subvention des entreprises sont instruits par la Collectivité.

Les services de la Communauté de communes du Sud Territoire ont été sollicités récemment par Monsieur Yann ROBIN, le Président du « ROBIN'S FAMILY » boulangerie et restaurant situé à JONCHEREY, pour l'attribution d'une subvention en investissement et en fonctionnement au titre du Fonds Régional des Territoires « volet entreprise ».

Pour pouvoir poursuivre son activité et afin de préparer la réouverture avec dynamisme, le président du ROBIN'S FAMILY envisage d'agrandir sa salle de restauration en proposant un espace plutôt insolite qui viendra redonner une seconde vie à son établissement tout en en assurant la notoriété et l'originalité. Il permettra d'avoir la capacité d'organiser des concerts et animations au magasin (soirée à thèmes pour les anniversaires etc...). Le projet consiste en l'achat d'un bus américain et à y aménager environ 24 places assises.

Les dépenses éligibles en investissement dans le cadre du Fonds Régional des Territoires portent, entre autres, sur le matériel amortissable. Dans le projet présenté par M. ROBIN, le montant des dépenses éligibles s'élève à 16 644,33 € HT.

L'entreprise peut bénéficier d'une aide à l'investissement au titre du Fonds Régional des Territoires « volet entreprise » de 8 322,16 € (soit 50 % des dépenses éligibles) dont 6 657,73 € pour le compte de la Région et 1 664,43 € pour le compte de la Communauté de Communes du Sud Territoire.

Par ailleurs, le ROBIN'S FAMILY montre une perte de chiffre d'affaires n'ayant pas été compensée par le Fonds de Solidarité National lors de la deuxième fermeture administrative sur une période d'éligibilité d'octobre à décembre 2020. A ce titre, le Robin's Family peut bénéficier d'une aide à la trésorerie au titre du Fonds Régional des Territoires « volet entreprise » de 1 000 € dont 750 € pour le compte de la Région et 250 € pour le compte de la Communauté de communes du Sud Territoire.

Ces aides sont allouées sur la base du règlement UE n° 2020/972 de la commission européenne du 02 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Elles sont attribuées au prorata des dépenses réalisées sans aller au-delà du montant proposé pour l'aide à l'investissement et dans la limite des budgets alloués.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à 30 voix pour, 1 opposition et 1 abstention des membres présents, décide :**

- **D'approuver la proposition d'attribution d'une aide à l'investissement ponctuelle au titre du Fonds Régional des Territoires « volet entreprise » au ROBIN'S FAMILY, boulangerie-restaurant situé à JONCHEREY, à hauteur de 8 322,16 € dont 6 657,73 € pour le compte de la Région et 1 664,43 € pour le compte de la Communauté de Communes du Sud Territoire,**

- D'approuver la proposition d'attribution d'une aide de fonctionnement « aide à la trésorerie » au titre du Fonds Régional des Territoires « volet entreprise » au ROBIN'S FAMILY, boulangerie-restaurant situé à JONCHEREY, à hauteur de 1 000 € dont 750 € pour le compte de la Région et 250 € pour le compte de la Communauté de communes du Sud Territoire,
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Le Président,**

**Et publication ou notification le**

Le Président,

Le Président  
Christian R



Le Président  
Christian R

